

Compte rendu du comité de projet du parc éolien LONGATTE

Mardi 2 mars 2026 - 17h00

Mairie d'Ecoust-Saint-Mein

Objet de la réunion

Le comité de projet s'est tenu conformément au décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L.211-9 du Code de l'énergie, dans le cadre du développement du projet éolien Longatte porté par la société Eole Longatte, filiale de TTR Energy. Le comité de projet vise à favoriser le dialogue avec les parties prenantes locales, afin d'évaluer la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire. L'objectif est d'améliorer l'acceptabilité des projets et de renforcer la concertation tout au long du processus de développement.

Participants

Représentants des communes :

- Monsieur Olivier Houplain, Maire d'Ecoust-Saint-Mein
- Madame Sylvie Manechez, Maire de Noreuil
- Madame Sylvie Barbier, Maire de Mory
- Madame Joëlle Duchatelle, Adjointe à Bullecourt

Représentants du projet, (TTR Energy) :

- Justine Picard, Cheffe de projet
- Benoît Flactif, Responsable foncier

Synthèse des sujets abordés :

- Présentation du porteur de projet (TTR Energy)
- Le projet (objectifs, caractéristiques, coûts, puissance, raccordement)
- Choix du site
- Enjeux et Impacts
- Urbanisme (desserte, plan parcellaire, référence cadastrales)
- Enjeux socio-économiques (retombées fiscales, partage de la valeur)
- Calendrier

Rappel synthétique du projet

Le projet Longatte concerne l'implantation d'un parc éolien sur les communes d'Ecoust-Saint-Mein et Noreuil (Pas-de-Calais), avec les caractéristiques principales suivantes :

- 5 éoliennes
- Puissance totale : 30 MW
- Hauteur maximale : 190 mètres
- Implantation à plus d'1 km des villages
- Production estimée : 83 257 MWh
- Investissement estimé : 54 millions d'euros

Points clés :

- Le projet est en développement depuis 2023. Le site rassemble de nombreux atouts pour l'installation d'éolienne et le projet a bien pris en compte toutes les contraintes techniques (distance par rapport au radar de Doullens, servitudes routières et gazières...), les enjeux paysagers (présence des cimetières militaires du Commonwealth à proximité, espace de respiration nécessaire entre les villages) et écologiques.
- L'étude d'impact rassemble l'ensemble des analyses produites dans le cadre du projet. Les impacts du projet sur son environnement nécessitent la mise en place de la séquence Eviter, Réduire, Compenser inscrite dans le Code de l'Environnement. Plusieurs mesures ont été expliquées ainsi que les mesures d'accompagnement proposées (bourse aux végétaux, plantation d'un bosquet...).
- Il a été précisé que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Sud Artois a bien été pris en compte pour le développement du projet.
- Le détail des retombées fiscales a été présenté avec une répartition entre Département, Communauté de Communes et Communes, respectivement de 50%, 30% et 20%. TTR indique qu'une contribution directe sera réalisé via le « partage de la valeur » de 28 000€ /éolienne, dirigé vers la précarité énergétique des habitants des communes d'Ecoust-Saint-Mein et Noreuil.
- TTR Energy indique une mise en service potentiel fin 2029, compte tenu de la mise à disposition du raccordement et des nouveaux délais indiqués par le ministère associé à la loi industrie verte.

Question des élus :

- Une bourse aux arbres est proposée comme mesure d'accompagnement. À quel moment sera organisée la communication auprès des habitants ?

Réponse TTR : La communication interviendra après l'obtention de l'autorisation administrative, à compter du démarrage du chantier. Les modalités de communication envisagées sont la distribution de flyers d'information dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées par la mesure, la mise à disposition d'informations via l'affichage communal (site, réseaux sociaux, panneau d'affichage) et l'organisation d'une permanence



d'information en présence de TTR Energy, permettant d'apporter des précisions sur les modalités pratiques de la bourse aux arbres et de recenser les inscriptions à cette mesure.



ANNEXE 1 : invitation et liste des invités

Les maires des communes de Bancourt, Beaumetz-lès-Cambrai, Béhagnies, Beugnâtre, Beugny, Boiry-Becquerelle, Boyelles, Bullecourt, Cagnicourt, Chérisy, Croisilles, Ecoust-Saint-Mein, Ervillers, Favreuil, Fontaine-lès-Croisilles, Frémicourt, Hamelincourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Héninel, Hénin-sur-Cojeul, Lagnicourt-Marcel, Lebucquière, Morchies, Mory, Noreuil, Pronville-en-Artois, Quéant, Rencourt-lès-Cagnicourt, Saint-Léger, Saint-Martin-sur-Cojeul, Sapignies, Vaulx-Vraucourt.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Artois
La Sous-Préfecture du Pas-de-Calais.
Enedis, RTE, Natran
Le Commonwealth War Graves Commission

De : Justine PICARD
À : beaumetzlescambrai@gmail.com; mairie.pronville@wanadoo.fr; mairielebucquiere@orange.fr; mairie-de-morchies@wanadoo.fr; mairie.queant@wanadoo.fr; mairielagnicourt@wanadoo.fr; mairie@rencourtlescagnicourt.fr; mairie@hendecourtlescagnicourt.fr; mairie@cagnicourt.fr; mairie.cherisy62@wanadoo.fr; mairiedefontainelescroisilles@orange.fr; gdue@mairie-croisilles.fr; mairie.bullecourt@wanadoo.fr; mairie.saintleger@wanadoo.fr; mairie.mory@wanadoo.fr; mairie.ervillers@wanadoo.fr; mairie.hamelincourt@wanadoo.fr; mairie.boirybecquerelle@wanadoo.fr; mairiedeboyelles@wanadoo.fr; mairie.heninsurcojeul@wanadoo.fr; mairie.stmartinsurcojeul@orange.fr; mairiedheninel@wanadoo.fr; commune-behagnies@wanadoo.fr; mairie@sapignies.fr; mairie@favreuil.fr; commune-de-bancourt@wanadoo.fr; commune-fremicourt@wanadoo.fr; commune-beugnatre@wanadoo.fr; mairie.vaulx-vraucourt@orange.fr; mairie.beugny@wanadoo.fr; mairie-noreuil@orange.fr; mairie.ecoustsaintmein@wanadoo.fr
Cc : Valentin Leclercq
Cci : olhoupl1@free.fr
Objet : Invitation comité de projet parc éolien Ecoust-Saint-Mein et Noreuil
Date : mardi 10 février 2026 15:09:00
Pièces jointes : [Invitation Comité de Projet Longatte.pdf](#)

Mesdames les Maires, Messieurs les Maires,

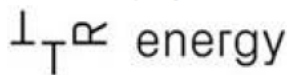
Votre commune se situe dans un rayon de 6km autour du projet de parc éolien de Longatte sur les communes d'Ecoust-Saint-Mein et Noreuil.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe une invitation pour le comité de projet de ce parc qui aura lieu le lundi 2 mars à 17h dans la salle communale d'Ecoust-Saint-Mein.

Je reste à votre disposition pour toute question éventuelle avant ce comité.

Respectueusement,

Justine PICARD
Cheffe de projet



☎ : : +33 6 08 94 38 72

Web site: www.ttenergy.com

♻ before printing this email, think about the environment

ANNEXE 2 : support de présentation

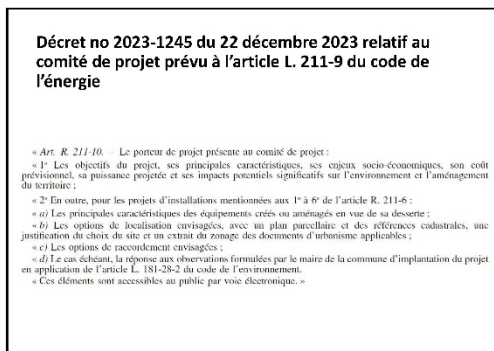
03/03/2026



1



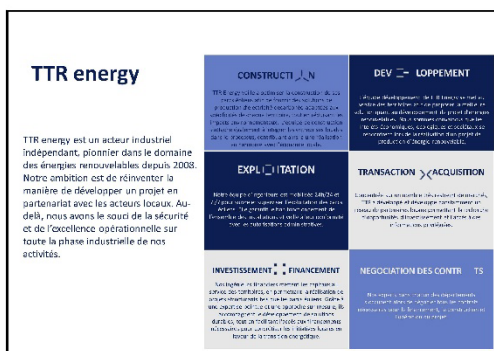
2



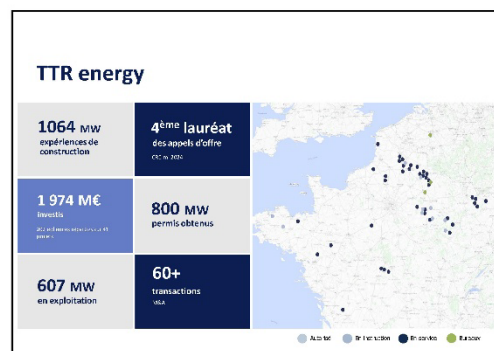
3



4



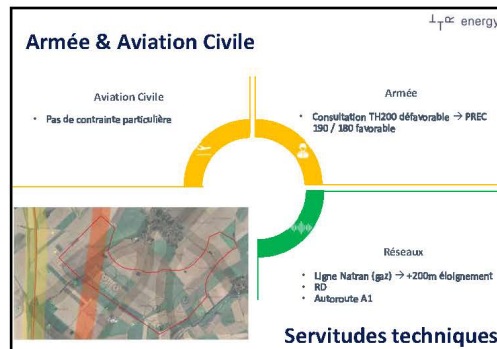
5



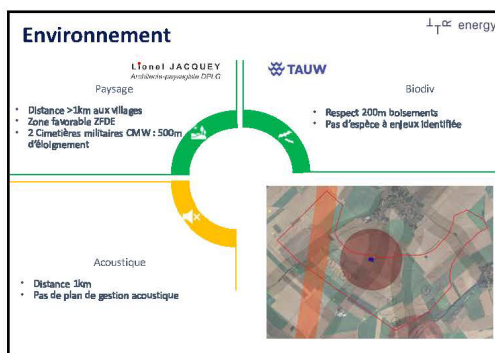
6



13



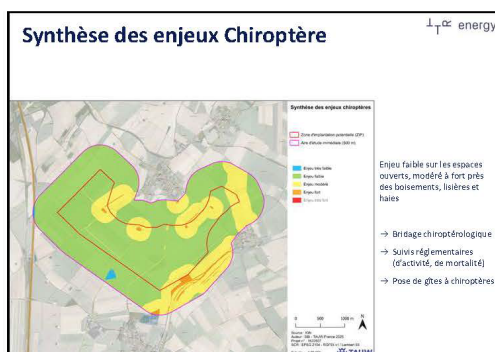
14



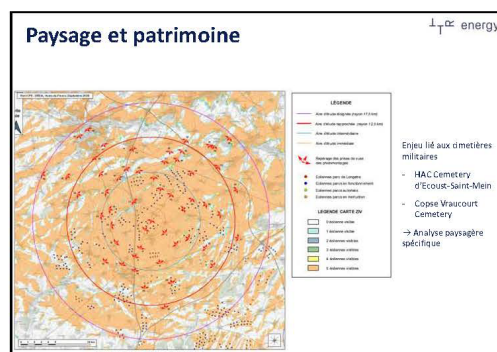
15



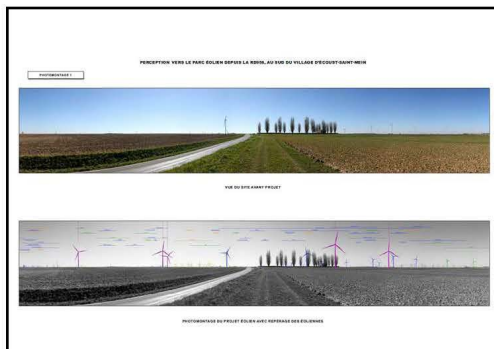
16



17



18



19



20

Impacts et mesures						
Thèmes	Process	Localisation des mesures	Impacteur	Type de mesures	Stratégie des mesures	Niveau de mesure
Dommages matériels	Riser et habilités	Accusé matériel inappropriable ou vol de matériel	Non traité	Exclusion	Placer l'élément en sécurité de la détection et de mise à disposition pour protéger le dommage des 2000€ et des 2000€	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
Autres	Riser et habilités	Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
Taxes	Riser et habilités	Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
Pénalités	Riser et habilités	Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion
		Detraction d'éthanol et d'explosifs	Non traité	Exclusion	Le délit de prison en 2000 euros de compensation à expier	Exclusion

21

[illegible]

22

[illegible]

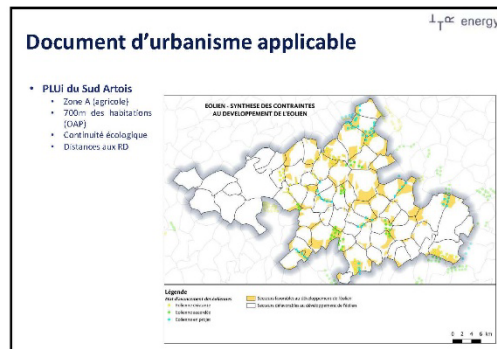
23

Thèmes	Phases	Indicateurs des impacts	Impact final	Taillé de mesure	Description des impacts	Indicateurs produits
Techniques générales	Préparation terrain / mise en œuvre	Variables, <u>capacités</u> , <u>processus</u> , <u>acteurs</u> , <u>environnement</u>	Meilleure ou totale	Exécution Réalisation Accompagnement du	Élaboration de matériels de formation pour réaliser l'ensemble des modules d'initiation Engagement des prestataires de formation et des coordinateurs locaux Mise en œuvre / conjugaison des points de livraison et des contributions locales Réalisation d'un matériel progressif Planification des heures	Tableau
Techniques générales	Suivi/évaluation	Effet des formations ou travail réalisé	Exécution Réalisation	Exécution Réalisation	Élaboration de matériels de formation pour réaliser l'ensemble des modules d'initiation Engagement des prestataires de formation et des coordinateurs locaux Mise en œuvre / conjugaison des points de livraison et des contributions locales Réalisation d'un matériel progressif	Tableau
Bilan:				Préparation Réalisation Suivi/évaluation	Conception, réalisation et mise en œuvre de tous les types de bilan (bilan des actions, bilan des compétences, bilan des connaissances, bilan des connaissances et des savoirs) Évaluation régulière des pratiques éducatives Mise en place d'un plan de bilan Généraliser des bilans et intégrer les bilans entre les filières de haut niveau initial et intermédiaire pour des retours suggestifs sur les besoins	

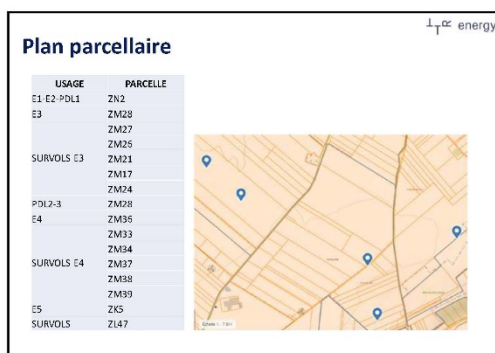
24



25



26



27



28



29

Fiscality	Eolienne	MW	ISER	CFE	CVAE	TPPB	Total
Ecoust-St-Martin	4	24	37 440 €				37 440,0 €
Norail	1	6	9 360 €				9 360,0 €
SPC-TSS	5	30	168 800 €	2 900 €	4 505 €	26 010 €	197 215,0 €
			70 200 €				70 200,0 €
Total	5	30	280 800 €	2 900,00 €	4 505,00 €		314 215 €

314 000€
de fiscalité annuelle pour la collectivité

30

$\perp_T \propto$ energy

Partage de la valeur

En concertation avec les élus locaux, le partage de la valeur prévu par la loi n° 2023-175 du 20 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables sera redirigé vers la précarité énergétique.

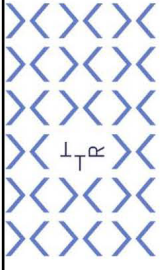
Financement annuel de 28 000€ par éolienne dans une limite de 600€ par foyer.

Ainsi, un financement de 140 000€ annuel sera dédié à la précarité énergétique dans les communes d'Écoust-Saint-Mein et de Noreuil.

Autres financements annuels

Chemins : 200€ / MW

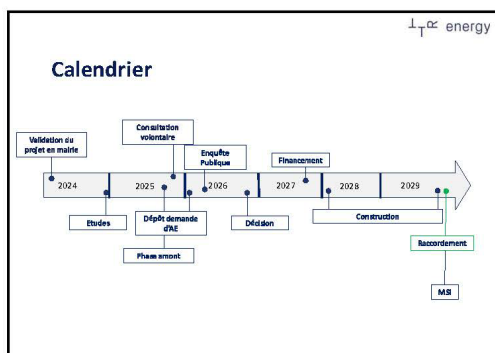
31



Calendrier

$\perp_T \propto$

32



33

Nous contacter

FRANCE	BELGIQUE
REIMS 11 Rue Camille Adair 51100 Reims	BRUXELLES Globe Village Berchem, Quatre 107 Charonne d'Arenberg 1140 Bruxelles
REIMS 19 avenue Charles de Gaulle 05300 Reims	

$\perp_T \propto$ energy

34